

EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROJET D'APPUI AUX FEMMES DANS L'AGRICULTURE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE (PAF/AGRIFED)

DECEMBRE 2018 - DECEMBRE 2021



1 EVALUATION BRIEF

Contexte du projet

1. Ce présent rapport présente les résultats, conclusions et recommandations de l'évaluation à mi-parcours (EMP) du Projet d'Appui aux Femmes dans l'Agriculture et le Développement Durable (PAF/AgriFeD), financé par BNP PARIBAS et mis en œuvre par ONU Femmes pour une durée prévisionnelle de trois (03) ans (Décembre 2018 – Décembre 2021)
2. Le Projet d'Appui aux Femmes dans l'Agriculture et le Développement Durable (PAF/AgriFeD) contribue à lever les contraintes à l'autonomisation économique des femmes dans le secteur agricole au niveau de la vallée du fleuve Sénégal. Il est financé par BNP Paribas pour un montant 1 800 000 USD et est mis en œuvre par ONU Femmes pour une durée de trois années. L'objectif visé par le projet est d'autonomiser 10 000 femmes agricultrices et renforcer leur résilience aux changements climatiques. Le projet comprend quatre piliers. Le premier pilier porte sur le soutien à la réforme foncière pour un meilleur accès et une sécurisation des terres affectées aux agricultrices. Le second se concentre sur l'appui au renforcement de la productivité des agricultrices et de leur résilience face au changement climatique. Le troisième est axé sur la mise en place de facilités de financement pour le soutien aux filières porteuses. Le quatrième et dernier pilier porte sur le soutien aux coopératives, réseaux et associations en vue de permettre aux femmes leur accès aux activités à valeur ajoutée et débouchés porteurs. La stratégie de mise en œuvre du projet repose sur le partenariat avec les structures d'appuis au développement,

les organisations paysannes et les institutions financières.

Objet, but, objectif, champ de l'évaluation et public visé

3. Il s'agit d'une évaluation à mi-parcours (EMP) du projet PAF/AgriFeD. L'EMP a pour objectifs spécifiques d'apprécier les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats, d'identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques ainsi que les principaux facteurs contraignants et favorisant la mise en œuvre du projet et de formuler des recommandations pour l'atteinte des résultats en fin de projet. L'évaluation concerne la période 2019-2020, couvre toute la vallée du fleuve Sénégal et cible toute les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre. Les thématiques des quatre piliers du projet sont couvertes par l'évaluation. Le public visé par les résultats de cette évaluation est constitué des femmes agricultrices bénéficiaires du projet, les partenaires de mise en œuvre, les ministères sectoriels, les institutions financières, les organisations non gouvernementales, les organisations paysannes, l'équipe du projet, ONU Femmes, le bailleur de fonds, etc.

Méthodologie

4. L'approche méthodologique adoptée est participative et inclusive avec la participation de toutes les parties prenantes (membres comité de pilotage, partenaires de mise en œuvre, femmes bénéficiaires, jeunes, personnes vivant avec un handicap, etc.) et a permis

d'engager 160 personnes dont 84% de femmes et 16% d'hommes, dans la phase de collecte des données. Les trois régions d'intervention du projet ont été visitées, ce qui a permis de s'entretenir avec les bénéficiaires sur le terrain et de visiter les réalisations physiques, notamment les parcelles de production de riz et les unités de transformation agro-industrielles. Des focus group et des entretiens individuels ont été réalisés à l'aide de guide d'entretien et de questionnaires. Les données tirées des entretiens et des visites des réalisations ont été triangulées avec les informations obtenues à partir de la revue documentaire. Les données triangulées ont été analysées et synthétisées et ont permis de ressortir les constatations de l'évaluation au niveau des critères d'évaluation utilisés : pertinence, efficacité, efficience, durabilité, prise en compte du genre et des droits humains, inclusion du handicap. L'analyse des constatations a permis de tirer les conclusions de l'évaluation et de dégager des recommandations. Les constatations, conclusions et recommandations ont été partagées et validées par l'ensemble des parties prenantes, à travers l'atelier de présentation des résultats préliminaires, le partage du rapport provisoire et la prise en compte des recommandations de l'équipe du projet, du groupe de référence et du comité de gestion de l'évaluation. Ce rapport final est la version validée par l'ensemble des parties prenantes. L'évaluation a tenu compte des mesures de protection contre la COVID-19 et les questions d'éthiques.

Limites

5. Les restrictions liées à la COVID-19 constituent les principales limites de cette évaluation. Le respect des mesures barrières et de protection a permis de faciliter les entretiens face à face avec les bénéficiaires et les visites des réalisations. Des entretiens en ligne à l'aide des plateformes zoom, teams

et du téléphone permis autant que possible de collecter les données auprès des partenaires institutionnels.

Constatations :

Pertinence

6. Le projet est pertinent par rapport aux besoins des femmes agricultrices, aux priorités du gouvernement du Sénégal déclinées dans les documents de politiques, stratégies et programmes nationaux et sectoriels ainsi que les programmes ONU Femmes, les objectifs du PNUAD et plusieurs ODD. La logique d'intervention du projet claire avec des piliers interdépendants qui concourent à la réalisation des objectifs déclinés dans un cadre de résultat cohérent. Le ciblage du REFAN comme bénéficiaire est jugé pertinent par l'ensemble des parties prenantes. Le projet a adapté ses interventions pour tenir compte des besoins des femmes dans le compte de la COVID-19, à travers un réaménagement budgétaire et une re planification des activités. Par contre, l'absence d'une théorie du changement, d'une analyse des risques et d'un plan de mitigation des risques sont des points faibles à améliorer.

Efficacité

7. Malgré, la COVID-19, les lenteurs au démarrage et le budget limité, le projet a réalisé des progrès qui contribuent à l'atteinte des résultats finaux. Au niveau local, le projet a renforcé les capacités des autorités administratives, élus locaux, présidents commissions domaniales et agricultures sur les mesures à prendre pour garantir l'accès et la propriété foncière des femmes. Plusieurs acteurs sont informés et sensibilisés sur la circulaire du ministère en charge de l'agriculture relative aux quotas des femmes en matière d'accès aux terres aménagées, intrants agricoles, au financement et de participation aux instances de décision. Désormais les femmes agricultrices exigent leurs

quotas et les autorités administratives, les élus locaux et les partenaires au développement veillent au respect de l'application des exigences de la circulaire. Egalement, le projet a amorcé avec quelques communes, le processus d'élaboration de chartes de gouvernance foncière pour faciliter l'accès des femmes à la terre. Le projet a appuyé l'élaboration du programme IFAD, investir sur les femmes et agro-business et développement durable, qui est le volet agricole de la stratégie nationale d'autonomisation économique des femmes. Cependant, le processus d'élaboration des chartes de gouvernance foncière a été suspendu et plusieurs activités d'information, de sensibilisation et de formation des communautés de base, des collectivités territoriales et des autorités nationales ont été reportées à cause des mesures de restrictions liées au COVID-19.

8. Le projet a amélioré les connaissances des femmes sur les bonnes pratiques agricoles résilientes au changement climatique, à travers la formation théoriques et pratiques au niveau des cinq champ-écoles paysans. Plus de 700 femmes maîtrisent les bonnes pratiques agricoles résilientes au changement climatique et 500 femmes d'entre elles utilisent désormais des variétés de riz tolérantes au stress climatique. Dans la même foulée, le projet a renforcé les capacités des femmes productrices de semences sur les itinéraires techniques de production de semences, l'organisation de la chaîne de valeur semencière, la législation semencière et techniques de stockage et de conservation des semences. De l'avis des femmes, la formation leur a permis de mieux s'affirmer en tant qu'actrices dans la principale dans la chaîne de valeur semencière à côté des hommes, d'augmenter leur capacité de production et de vente de semences à l'intérieur et à l'extérieur de leur groupement. Toutefois, il faut noter que l'insuffisance du budget alloué aux sessions de formation a fait que le

nombre de sessions de formation est insuffisant et l'approche de formations de formatrices utilisée pour pallier à ce déficit n'a pas donné les résultats escomptés.

9. Parallèlement, le projet a introduit des innovations majeures dans le domaine de la digitalisation des chaînes de valeur agricoles, dans le but d'améliorer leur productivité agricole, d'augmenter leur part de marchés, d'améliorer la gouvernance, tout en contribuant à la réduction de la fracture numérique chez les femmes. En effet, le projet a permis l'acquisition de drones et le renforcement des capacités des jeunes filles membres du REFAN et du dispositif de la SAED sur leur utilisation. Le projet est en train de déployer la plateforme ByFromWomen, qui intègre des modules e-learning, e-commerce et un module gestion de la trésorerie et des finances, afin de renforcer les capacités de gestion techniques, financières et comptables des femmes, d'améliorer leur accès au marché pour la commercialisation et le marketing de leurs produits agricoles et de faciliter leur accès au financement. Aussi, le projet a mis en place un système d'information sur le profil des femmes agricultrices du REFAN, qui est outil puissant d'aide à la prise de décision au profit du REFAN et de ses partenaires techniques et financiers. Par ailleurs, les lampadaires solaires installés au niveau des parcelles de production de riz, ont permis aux femmes de sécuriser leurs productions contre les ravageurs, les vols et de faire des économies sur les dépenses liées à la surveillance par les gardiens. Par contre, pour une meilleure valorisation de ces technologies, il est nécessaire de corriger les points faibles suivants : (i) absence de formation sur le module analyse et traitement des données collectées par les drones, sur l'entretien et la maintenance des drones et l'inexistence d'un stock de pièce de rechange, à cause du déficit de ressources; (ii) l'opérationnalisation tardive de la plateforme ByFromWomen et du système d'information sur le

profil des femmes; (iii) l'absence d'une stratégie d'intégration de ces différentes technologies et de plan claire pour le financement de leur hébergement, fonctionnement, gestion et maintenance, etc.

10. Relativement au Pilier 3 « Mise en place de facilités de financement pour le soutien aux filières porteuses », le projet, à travers le partenariat BICIS-BNP/PARIBAS et BAOBAB, a mis en place une ligne de crédit exclusivement dédiée aux femmes, d'un montant de 350 millions Fcfa pour prendre en charge les besoins en financement des femmes au niveau de toute les chaines de valeurs agricoles. Le premier décaissement d'un montant de 169 millions Fcfa, a permis à 1 250 femmes d'emblaver 327 ha de riz au cours de la campagne hivernale de l'année 2020, à raison de 500 000 Fcfa/ha afin de couvrir toutes les charges de la production à la récolte de riz et de satisfaire quelques besoins sociaux dans ce contexte de la COVID-19. En plus, le projet a négocié une ligne de financement de 500 millions FCFA auprès de la délégation à l'entreprenariat rapide pour les jeunes et les femmes (DER/FJ), destinée à renforcer le financement susmentionné et à prendre en charge les besoins en équipements/matériels non couverts par celui-ci. Dans la même logique, le projet a appuyé le REFAN afin qu'elle renforce sa collaboration avec ses partenaires financiers traditionnels, particulièrement La Banque Agricole (LBA) et le crédit mutuel du Sénégal (CMS). Dans ce sens, des sessions d'information, sensibilisation et de formation au profit de 255 femmes agricultrices sur les politiques de crédit des institutions de financement ont été réalisées. Parmi les effets positifs de ces formations, figurent la mobilisation par les femmes d'un montant de 190 millions FCFA au niveau de la LBA et du CMS et des fonds à frais partagés du PDIDAS, grâce à une meilleure connaissances de la diversité des produits et services financiers existants, des critères d'éligibilités et des conditions de

financement. Parallèlement, le projet a renforcé les capacités des 576 femmes l'assurance agricole. Ceci leur a permis d'avoir une meilleure connaissance sur l'importance de l'assurance agricole dans la gestion des risques agricoles dans un contexte de changement climatique. Ainsi, plus de 1 250 femmes ont souscrit à l'assurance agricole au cours de la campagne hivernale 2020. Toutefois, le nombre de femmes n'ayant pas encore accès au financement reste élevé et les conditions de financement de la première opération de crédit sont jugées contraignantes par les femmes. De plus, les formations en éducation financière et assurance agricole n'ont bénéficié qu'à quelques femmes leaders, à cause de l'insuffisance du budget, alors que ces dernières n'ont pas démultiplié les formations au niveau des autres membres, conformément à l'approche retenue pour pallier au déficit de ressources.

11. Concernant le Pilier 4 « Soutien aux coopératives, réseaux et associations en vue de permettre aux femmes leur accès aux activités à valeur ajoutée et débouchés porteurs », le projet a renforcé les capacités des femmes sur diverses thématiques : marketing, labélisation, commercialisation, transformation des céréales et produits artisanaux; mécanismes de ventes contractuelles, etc. Grâce à l'appui du projet, le REFAN a obtenu l'autorisation FRA sur 14 produits et sous-produits agricoles et alimentaires et participe aux foires pour la commercialisation de leurs produits agricoles et agro-industriels. Le projet a également permis de relancer et d'améliorer la qualité des produits transformés de trois unités de transformation gérées par des groupements de femmes, à travers le renforcement en équipements et matériels, la remise des unités de transformation, la formation en gestion entrepreneuriale et dynamique communautaire. Par contre, des défis restent à relever particulièrement, la contractualisation avec les grandes

surfaces et les agro-industriels pour l'écoulement des produits agricoles, la mise en place de points de vente centralisateurs des produits des femmes dans les grands centres urbains et l'uniformisation de l'emballage des produits agricoles vendus par les membres du réseau.

aux autres membres du réseau, justifiant la nécessité de consolider et d'étendre l'intervention pour toucher une masse critique de femmes. En outre, ces résultats positifs restent encore fragiles et méritent d'être consolidées.

Efficienne

12. Des retombées positives prévues et imprévues sont notées : Par exemple, à Ross Béthio, le renforcement en équipement de l'unité de transformation a permis à 1 821 femmes membres de l'union des femmes transformatrices d'améliorer leur revenu (6-8 millions Fcfa sur 4 à 5 mois d'activité) et de consolider les emplois locaux créés en faveur des jeunes (01 technicien et 04 ouvriers). A Kassack nord, la réhabilitation de l'unité de décorticage de riz, qui n'était plus fonctionnel, a permis aux groupements membres de générer un bénéfice net de plus de 600 milles FCFA et de relancer l'activité de transformation. Grâce aux appuis multiples dont il a bénéficié, le GIE Elhadj Abdou Aziz Sy Dabakh de Mboundou a généré un chiffre d'affaire annuel de plus de 60 millions FCFA et a consolidé 53 emplois dont 30 femmes. De même, le GIE Malal Yoro Gueye de Richard Toll, a généré un revenu annuel de plus de 20 millions FCFA. Dans la zone de Khor, le GIE Takku Ligueye composé de 200 femmes a renforcé ses gains économiques tirés des activités de production, de transformation et de commercialisation du riz avec un revenu annuel estimé entre 5 à 8 millions FCFA et la consolidation de 12 emplois dans la transformation. Par ailleurs, dans le cadre de la riposte à la COVID-19, l'achat de denrées alimentaires (137 T de riz et 23,065 T) chez les membres du REFAN, a permis de générer un bénéfice de 18,580 millions FCFA au profit de 10 045 femmes (directement et indirectement) et de venir en aide à 4 653 familles vulnérables, dans les zones les plus touchées par la COVID-19. En revanche, il faut noter que ces retombées positives restent localisées chez quelques groupements et individuels, comparé

13. Le projet a mis en place un mécanisme de coordination et de gestion, des outils de gestion administrative et financière et a apporté une assistance technique aux partenaires de mise en œuvre pour leur utilisation. Le Comité de Pilotage a assuré un suivi régulier de l'exécution technique et financière du projet, a guidé la mise en œuvre du projet sur le terrain à travers ses recommandations pertinentes et a pris des décisions stratégiques qui ont permis au projet de s'ajuster par rapport au contexte de la COVID-19 et d'être prorogé d'une année pour achever l'exécution des activités sur le terrain. L'unité de gestion du projet, a fait preuve de pragmatisme dans la planification, l'application des recommandations du comité de pilotage, la supervision et le suivi de la mise en œuvre des activités sur le terrain, l'assistance technique aux partenaires de mise en œuvre par la formation, l'appui conseil et l'information et la sensibilisation sur les procédures et outils de gestion et de reporting. Chacun des partenaires de mise en œuvre a fait montre d'engagement et de volontarisme dans la planification, l'exécution des activités sur le terrain et le reporting, mais le niveau de performance est disparate entre eux. Aucun dépassement budgétaire sur les ressources n'est constaté. Les taux d'exécution financière et budgétaire de 81,44% et 47,67%, respectivement sont la preuve d'une gestion économe satisfaisante. Malgré, ces progrès, des contraintes, manquements et difficultés ont été notés : (i) retard dans la mise en œuvre des activités à cause de la COVID-9; (ii) lenteurs administratives sur le recrutement de l'équipe de projet; (iii) lenteurs administratives sur la signature des protocoles avec les partenaires;

(iv) les retards dans les procédures de passation des marchés (acquisition de drones, achats tablettes et équipements informatiques); (iv) les lenteurs dans la justification des ressources engagées par certains partenaires de mise en œuvre; (vi) le déploiement tardif de la plateforme ByFromWomen et du SI-REFAN; (vii) le déficit de coordination et d'harmonisation et de synergies dans les interventions des partenaires de mise en œuvre.

Durabilité

14. La durabilité est jugée modérément satisfaisante. Une stratégie durabilité a été élaborée, partagée et validée par l'ensemble des parties prenantes. Depuis la phase de préparation jusqu'au stade actuel de mise en œuvre, le projet a adopté une démarche participative et inclusive qui a favorisé l'implication de toutes les parties prenantes et a garanti l'appropriation des acquis et des résultats obtenus. L'implication, la responsabilisation du REFAN dans la mise en œuvre des piliers du projet et le renforcement de ses capacités en gouvernance contribuent à l'appropriation et à la durabilité des acquis du projet. De même, le projet a consolidé, renforcé et diversifié les relations de travail entre le REFAN avec ses partenaires traditionnels (SAED, ARD, ADEPME, LBA) et de nouveaux partenaires (BAOBAB, BICIS, DER/FJ, CNAAS), permettant de renforcer et de créer les conditions favorables à la pérennisation des acquis du projet. Les protocoles d'accords signés entre le REFAN et ces partenaires s'inscrivent dans la dynamique. Par ailleurs, les technologies digitales introduites par le projet (drones, SI-REFAN et plateforme ByFromWomen) cadrent parfaitement avec les orientations du gouvernement définies dans ces documents de politiques et les programmes en cours au niveau de la SAED, de la LBA, et ont suscité beaucoup d'intérêts et d'engouements au niveau des acteurs de terrain. Au plan financier, les ressources

nécessaires à la finalisation des activités prévues sont disponibles et sécurisées. Sur le plan environnemental, aucun risque sur l'environnement n'est constaté sur le terrain et des modules de formation sur la gestion durable des terres, l'agroécologie et l'utilisation raisonnée des pesticides et engrais chimiques sont animés au niveau des champs école paysans au profit des femmes. En revanche, la pérennisation des acquis sera fragilisée sur les manquements suivants ne sont pas corrigés : l'absence de formation sur les modules analyse et de traitement des données collectées par les drones, entretien et maintenance des drones; l'absence de pièces de rechanges pour les drones; l'absence de stratégie de mobilisation de ressources pour l'hébergement, le fonctionnement, l'entretien et la maintenance de la plateforme ByFromWomen et du SI-REFAN; le faible niveau de remboursement des encours de crédit de la première opération de financement; le faible niveau d'implication et de responsabilisation des délégations de la SAED dans le suivi de la mise en œuvre; etc.

Prise en compte du genre et des droits humains

15. Le degré de prise en compte du genre et des droits humains est jugé satisfaisant. Le projet lui-même est une contribution à la résolution des contraintes qui freinent l'autonomisation économique des femmes dans l'agriculture, à travers la mise en œuvre de ses quatre piliers et les résultats qu'il vise à atteindre. Le projet a favorisé l'implication, la participation et la responsabilisation des femmes dans toutes les étapes du cycle de projet pour mieux prendre en compte leurs besoins et préoccupations. Par exemple, les représentantes du REFAN a participé activement à l'identification et à la validation des activités au niveau de chaque pilier lors de l'atelier de planification initiale du projet. De plus, la ligne de financement a été adaptée aux besoins spécifiques des femmes

en matière de crédit et à leurs besoins sociaux dans le contexte de la COVID-19, suite aux multiples concertations entre les femmes, le projet et les institutions financières et techniques. Le projet a accordé une importance capitale à la promotion de l'accès et au contrôle des ressources productives (terre) par les femmes en renforçant les capacités des autorités administratives et locales et en favorisant les concertations avec les acteurs à la base dans la proposition de solutions endogènes devant être intégrées dans les chartes de gouvernance foncière sensible au genre. Les jeunes filles membres du REFAN ont bénéficié d'appuis spécifiques en termes de renforcement de capacités sur la digitalisation agricole, la transformation agro-industrielle, d'accès au financement, etc. Aucun cas de discriminations sur les femmes n'a été constaté et relaté sur le terrain. Cependant, l'absence de désagrégation des indicateurs de résultats par âge, l'absence de stratégie claire sur la prise en compte des besoins des jeunes femmes et jeunes filles et des femmes vivants dans les villages de réfugiés ainsi que l'absence d'analyse de la vulnérabilité des groupes cibles et d'appuis tenant en compte des différences entre les femmes pour ne laisser personne en rade, sont des points faibles de la prise en compte du genre et des droits humains.

Inclusion du Handicap

16. Le degré d'inclusion des personnes vivant avec un handicap est jugé faible. L'évaluation n'a pas de preuves d'implication des personnes vivant avec un handicap dans la phase de conception du projet et aucune référence n'est trouvée dans le Prodoc sur l'analyse de leurs situations et les appuis qui leur sont destinés. Également, les indicateurs du cadre de résultat ne pas désagrégés selon le handicap. En revanche dans la mise en œuvre, l'évaluation note que des personnes vivant avec un handicap ont participé à des sessions de formation et sont soumis des dossiers de crédit pour

l'accès au financement dans le cadre de la seconde tranche de décaissement de la ligne de crédit.

Conclusions

Pertinence (constations 1 à 6)

17. Au regard des constations de 1 à 6, l'évaluation conclut que le projet garde toujours sa pertinence par rapport aux besoins des femmes, les objectifs stratégiques des politiques et stratégies nationales et sectorielles en vigueur au Sénégal ainsi que les objectifs d'ONU Femmes, du PNUAD et des ODD. Également, la logique d'intervention du projet demeure cohérente pour l'atteinte des résultats d'ici la fin du projet. Cependant, une attention particulièrement devra être accordée à la prise en charge des besoins des groupes les plus vulnérables parmi les femmes agricultrices, notamment les jeunes, les personnes vivant avec un handicap, les membres des groupements à la base. Aussi, le projet devra tenir en compte aux risques actuels et potentiels dans la planification des activités d'ici la fin du projet, afin d'éviter de compromettre l'atteinte des résultats.

Efficacité (Constatations 7 à 9)

18. En se basant sur les constatations de 7 à 9, l'évaluation conclut que le projet, s'inscrit dans la trajectoire d'atteinte des résultats d'ici à sa fin, malgré les lenteurs au démarrage, les restrictions imposées par la COVID-19 et la modicité du budget disponible. Dans le pilier 1 « », le renforcement des capacités, l'information et la sensibilisation des acteurs clés en matière de gouvernance foncière au niveau local et national y compris les femmes, sont des moyens efficaces pour faciliter l'accès et la propriété foncière des femmes. Cependant, cela devrait s'accompagner par la poursuite des activités de formations restantes, la relance et la finalisation du processus d'élaboration des chartes de gouvernance foncière et

des plans d'actions pour leur application ainsi que la relance du plaidoyer au niveau des autorités nationales et des programmes existants. A ceux-là s'ajoutent, la synergie d'action entre les partenaires de mise en œuvre et l'implication des ministères techniques ou leurs directions opérationnelles.

19. Au niveau du pilier 2, l'adoption des pratiques agricoles résilientes au changement climatique par les femmes, l'amélioration des connaissances sur les techniques de production et l'accès aux semences de semences de riz, d'entretiens et de maintenance des équipements d'irrigation et l'installation de lampadaires solaires pour la protection des parcelles ont contribué à l'amélioration de la productivité et au renforcement de la résilience des femmes. Cependant, ces résultats ont bénéficié principalement aux femmes leaders et responsables de groupement du REFAN au détriment des membres à la base, à cause de l'inefficacité de l'approche de formation des formatrices. Les technologies digitales promues par le projet telles que les drones, BuyfromWomen, SI-REFAN ont permis de démontrer aux acteurs y compris les femmes, le potentiel de modernisation de l'agriculture et contribuent à la réduction de la fracture numérique chez les femmes agricultrices des zones rurales. En revanche, pour permettre aux femmes et aux autres acteurs de tirer profit de leur utilisation, il demeure urgent d'accélérer la finalisation de leur déploiement, de renforcer des capacités des femmes et des autres acteurs sur leur utilisation, d'analyser les possibilités de leur intégration pour optimiser leur efficacité et amplifier leur impact mais aussi d'analyser de proposer et de mettre en œuvre des stratégies pour leur encreage institutionnel et leurs modalités de gestion et d'exploitation pour leur utilisation dans le temps.

20. Dans le pilier 3 la ligne de financement mis en place, le renforcement des capacités des femmes en éducation

financière et en assurance agricole, ainsi que la mise en relation avec les institutions de financement, sont des instruments puissants pour résoudre les problèmes d'accès des femmes financement pour le développement des chaînes de valeur agricole. L'adaptation de la ligne de financement par rapport aux besoins en crédit des femmes agricultrices est bien appréciée, cependant des efforts doivent être faites sur l'assouplissement des conditions de sa mise en place, de recouvrement, la communication, l'implication des services techniques dans la sélection des bénéficiaires, l'utilisation du crédit, le suivi des cultures et du remboursement dans les délais pour assurer sa continuité. Les résultats tirés de la formation en éducation financière (accès à des services financiers, consolidation du partenariat) plaident en faveur de la formation des autres femmes, au lieu de l'approche de formation des formatrices adoptée par le projet. Les dégâts sur les cultures causées par les inondations et les attaques des rongeurs justifient la nécessité de renforcer et d'élargir l'information et la sensibilisation des femmes sur l'assurance agricole pour améliorer son adoption, au détriment de la formation de formatrices qui a démontré son efficacité.

21. Au niveau du pilier 4, l'amélioration des connaissances des femmes sur les mécanismes de vente contractuelles, la commercialisation, labélisation, marketing, la qualité et l'appui à l'obtention d'autorisation FRA ainsi que la réhabilitation des unités de transformation agro-industriels ont contribué à l'amélioration de la commercialisation des produits agricoles des femmes. Cependant, la contractualisation pour la commercialisation des produits agricoles reste encore un challenge à relever et justifie la nécessité d'opérationnaliser la plateforme BuyfromWomen, de poursuivre des échanges avec le PAM, les centres de commercialisation des produits agricoles dans les zones

urbaines et l'appui à la participation aux foires, etc.

22. Quelques impacts socio-économiques positifs sur les conditions de vie des femmes sont observables sur le terrain. Cependant, ces impacts sont localisés sur quelques individus et groupements de femmes, mais peuvent amplifier pour toucher plusieurs femmes, si les appuis du projet sont élargis à la base.

Efficiences (Constatation 10)

23. À la lumière de la constatation 10, l'évaluation conclut que l'efficacité du projet est modérément satisfaisante. Le mécanisme de coordination du projet, le partenariat avec les acteurs de terrain et le renforcement des capacités sur les outils de gestion ainsi que le suivi rapproché du projet au sein de l'équipe du projet et d'ONU Femmes et au niveau des partenaires de terres, ont aidé l'utilisation optimale des ressources financières et l'exécution budgétaire et technique du projet. En revanche, des défis restent à relever sur les procédures administratives au démarrage, les procédures de passation des marchés, l'harmonisation des interventions et le développement des synergies d'actions des partenaires de mise œuvre pour optimiser les ressources.

Durabilité (Constatation 11)

24. En se basant sur la constatation 11, l'évaluation conclut qu'il existe une forte probabilité de pérennisation des acquis à son terme. L'implication, la responsabilisation et la participation effective de multiples partenaires dans la mise en œuvre du projet et la promotion et la consolidation de leur relation avec le REFAN sont des signes favorables de la poursuite des appuis après la fin du projet. L'appui au renforcement de la gouvernance institutionnelle du REFAN est également une illustration pour la pérennisation des acquis. L'intérêt et l'engouement suscités par les innovations technologiques

(SI-REFAN, drones, BuyfromWomen) et les champs-écoles des femmes productrices, la ligne de financement dédiée aux femmes, les chartes de gouvernance foncière, auprès du REFAN, des structures d'encadrement, des institutions financières et des ministères techniques et sectoriels, des collectivités territoriales plaident en faveur de leur mise à l'échelle. En revanche, le projet doit relever des défis pour optimiser les chances de pérennisation des acquis à son terme, notamment, l'harmonisation des interventions et le développement des synergies, l'accélération de l'opérationnalisation des plateformes digitales et leur ancrage institutionnel ainsi que le renforcement des capacités acteurs sur leur utilisation. À ceux-là s'ajoutent le suivi rapproché des champs-écoles, le remboursement des crédits pour le renouvellement des financements et la consolidation des relations avec les partenaires financiers, etc.

Prise en compte du genre et des droits humains (Constatation 12)

25. Au regard de la constatation 12, l'évaluation conclut que le degré de prise en compte du genre et des droits humains est modérément satisfaisant. Le projet est exclusivement concentré sur les femmes et vise à contribuer à la résolution des contraintes qui freinent leur autonomisation économique dans le domaine de l'agriculture. Les besoins des femmes ont été pris en compte pendant les étapes de consultations, de planification et de mise en œuvre du projet. La signature du protocole avec le REFAN matérialise la responsabilisation des femmes dans la mise en œuvre du projet. Cela est aussi illustré par la mise en œuvre d'initiatives de promotion des intérêts stratégiques des femmes notamment la promotion des droits d'accès aux ressources productives et aux facteurs de production, de leurs capacités de défense de leurs droits et de plaidoyer, ainsi l'amélioration de leurs compétences pour l'amélioration de leur

productivité agricole et le renforcement de leur résilience au changement climatique. Les jeunes filles membres du REFAN ont été impliquées dans la mise en œuvre et bénéficié de formations et d'accompagnement. Toutefois, il existe des points à améliorer, notamment, le renforcement de la prise en compte des besoins des groupes les plus vulnérables, notamment, les jeunes femmes et jeunes filles, les femmes des villages de réfugiés; la désagrégation des indicateurs par âge et selon le statut de réfugiés.

Prise en compte des personnes vivant avec un handicap (Constatation 13)

26. En se basant sur la constatation 13, l'évaluation conclut que la prise en compte des personnes vivant avec un handicap a été un grand manquement du projet tant pendant la phase de conception, de planification et de mise en œuvre du projet. Le Prodoc souffre de l'absence d'analyse de la situation des femmes vivant avec un handicap, de la non-désagrégation des résultats du cadre logique selon le handicap. Elles n'ont pas été consultées pendant la phase de préparation du projet et aucune activité spécifiques.

Recommandations phares

27. Les recommandations découlent des constatations et des conclusions de l'évaluation et ont été validées de manière participative. En effet, des recommandations préliminaires ont été présentées pendant la séance avec le groupe de référence, qui a eu l'occasion d'en discuter. Les recommandations ont été élaborées davantage après l'analyse des données, et présentées dans le rapport provisoire qui a été partagé avec les parties prenantes qui ont eu la possibilité de partager leurs inputs. Les recommandations clés présentées ci-dessous intègrent les commentaires du groupe de gestion de l'évaluation. L'annexe 10.2 fourni plus de détails par rapport aux possibles actions, etc.



Tableau 1: Principales recommandations

Conclusions/ Constatations	Recommandations	Responsables	Importance	Priorité	Délai
Pertinence Constatations : 1, 2, 3, 4, 5 et 6	Elaborer une matrice d'analyse des risques et un plan de gestion des risques d'ici la fin du projet	ONU Femmes	Haute	Haute	Urgent
Efficacité Constatation 7, 8, 9 et 10	Etablir et mettre en œuvre un plan d'action d'urgence pour l'accélération de la finalisation des activités en cours et non encore réalisées sur l'ensemble des piliers	ONU Femmes SAED, REFAN, ARD	Haute	Haute	Urgent
	Renouveler le protocole avec la SAED en désignant clairement un point focal, les rôles et responsabilités des délégations dans la mise en œuvre des activités, le suivi et l'encadrement des femmes	ONU Femmes SAED	Haute	Forte	Urgent
	Elargir aux autres membres les formations sur les bonnes pratiques résilientes au changement climatique, l'éducation financière, l'assurance agricole, les techniques de vente contractuelle, etc.	ONU Femmes	Haute	Forte	Urgent
	Organiser une réunion bilan de la première opération de	ONU Femmes BICIS BAOBAB SAED	Haute	Haute	Urgent

Conclusions/ Constatations	Recommandations	Responsables	Importance	Priorité	Délai
	financement, renforcer la sensibilisation pour le remboursement et rediscuter les conditions de financement pour mieux les alléger	REFAN			
Efficiency, constatation 11	Redynamiser fonctionnement du comité technique local et renforcer les synergies d'actions des partenaires de mise en oeuvre	ONU Femmes ARD, SAED	Haute	Haute	Urgent
Durabilité Constatation 12	Engager la discussion avec les parties prenantes pour établir un plan de sortie et/ou de continuation des activités cycliques au-delà de la durée du projet ainsi que les conditions de mise à l'échelle des résultats	ARD, SAED, REFAN, ONU Femmes, ADEPME, COPIL	Haute	Haute	Urgent
	Renforcer la gouvernance institutionnelle du REFAN	ONU Femmes ARD, SAED	Haute	Haute	Urgent
Prise en compte du genre et des droits humains et inclusion des personnes vivant avec un handicap Constatations 13 et 14	Renforcer la prise en compte des besoins des groupes les plus vulnérables (jeunes filles, jeunes femmes, femmes vivant avec un handicap, femmes réfugiés)	ONU Femmes	Haute	Haute	Haute

